

# CONSEIL MUNICIPAL

## Compte rendu de la séance du 7 Octobre 2013

L'an deux mil treize, le 7 Octobre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Genlis s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sur la convocation en date du 1<sup>er</sup> octobre 2013 et sous la Présidence de Monsieur Noël BERNARD, Maire, Conseiller Général.

**ETAIENT PRESENTS** : MM. NOËL BERNARD, ALAIN MARTET, JEAN MATHE, HUBERT DULIEU, ALAIN IMARD, MME HELENE BOUCHET, MM. MICHEL AIMEUR, JEAN-PIERRE BERCO, GERARD BEURET, MMES CLAUDINE BIGEARD, SYLVIE CHASTRUSSE (A PARTIR DE 18H23), MM. JEAN-PIERRE RENAUDOT, CYRIL SARRON, VINCENT DANCOURT, MMES NATHALIE ANDREOLETTI (A PARTIR DE 18H35), LILIANE ROUSSELET.

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES** : MME ANNIE GOTTE qui a donné procuration à M. NOËL BERNARD, MME EVELYNE BREDILLET qui a donné procuration à Hélène BOUCHET, MME NICOLE FUSIER qui a donné procuration à M. Gérard BEURET, MME NATHALIE CHAIX qui a donné procuration à M. Vincent DANCOURT, M. Jean-François BATHELIER.

**ETAIENT ABSENTS** : MMES ELODIE ALLEMAND, MARION BAUDIN, HALIMA BEUDET, CELINE BREDILLET, PIERRETTE GARNIER, M. ERIC LATHUILLE, MME MONIQUE MARIE-JOETS, M. JEAN-LOUIS PARISE.

### **A) ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Sur proposition de Monsieur le Maire, Mme Hélène BOUCHET à l'unanimité est élue secrétaire de séance.

### **B) OPERATION PRELIMINAIRE**

#### **POINT N° 1 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 22 JUILLET 2013**

M. le Maire indique qu'il n'a reçu aucune observation écrite et demande s'il y a des remarques verbales, aucun propos n'étant formulé ce compte rendu est approuvé par 15 voix pour, 3 abstentions dont 1 pouvoir.

### **C) DECISIONS**

#### **POINT N° 2 : DECISIONS BUDGETAIRES MODIFICATIVES 2013 :**

M. Alain MARTET présente et commente les documents.

1) N°1 budget Assainissement : décision votée à l'unanimité

2) N° 2 budget Principal :

M. Vincent DANCOURT demande des précisions sur les dépenses concernant le remplacement de la pompe à chaleur de l'AGORA, est-ce le même élément changé il y a 2 ans ?

M. le Maire répond négativement, il ne s'agit pas de la pompe de puisage cette fois.

Concernant l'Espace Culturel, M. Vincent DANCOURT demande si la garantie du matériel concerné est dépassée et s'il s'agit d'un entretien supplémentaire ?

M. le Maire informe que l'Avocat de la commune et l'Expert désigné pour traiter le contentieux en cours concernant les problèmes de chauffage ont été informés de ce nouveau problème.

M. Alain MARTET confirme que la fiabilité du matériel installé par l'entreprise laisse à désirer.

Décision votée à l'unanimité.

#### **POINT N° 3 : REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - GAZ NATUREL - ANNEE 2013**

Alain MARTET présente le point concernant cette R.O.D.P. gaz, les chiffres étant fournis par Gaz de France comme chaque année.

Décision votée à l'unanimité.

#### **POINT N° 4 : RACHAT DES PARTS SOCIALES ACQUISES AUPRES DE LA CAISSE D'EPARGNE BOURGOGNE FRANCHE COMTE**

Alain MARTET présente.

M. Vincent DANCOURT demande si l'affectation de la rémunération de ce placement est déjà prévue.

M. Alain MARTET répond négativement, une décision modificative sera votée ultérieurement afin de l'utiliser.

Suite à la remarque de M. Vincent DANCOURT, le terme "intérêt" sera remplacé par le terme "rémunération".

Décision votée à l'unanimité.

**POINT N° 5 : MISE EN PLACE DU DOCUMENT UNIQUE ET DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU FONDS NATIONAL DE PREVENTION DE LA CNRACL**

M. Vincent DANCOURT considère que concernant le 4<sup>ème</sup> point de ce sujet proposé à l'Assemblée, il ne s'agit pas du Directeur Général des Services qu'il convient de désigner, mais de M. le Maire, qui délèguera ensuite.

C'est ainsi qu'il fallait le comprendre, le terme sera changé.

Décision votée à l'unanimité.

**POINT N° 6 : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES.**

**HARMONIE "LA GENLISIENNE"**

M. le Maire précise la gratuité de l'entrée pour le concert du samedi 12 octobre.

Le budget total du festival est précisé.

Une subvention de 2.000 €uros est votée à l'unanimité.

**AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS DE GENLIS**

Une subvention de 300 €uros est votée à l'unanimité.

*Arrivée de Sylvie CHASTRUSSE à 18h23*

**POINT N° 7 : TAXE D'HABITATION - CREATION D'UN ABATTEMENT SPECIAL A LA BASE EN FAVEUR DES PERSONNES HANDICAPEES OU INVALIDES**

M. Alain MARTET présente le point.

Décision votée à l'unanimité.

**POINT N° 8 : AVANCEMENT DE GRADE PERSONNEL MUNICIPAL**

M. Alain MARTET expose.

Décision votée à l'unanimité.

**POINT N° 9 : ABROGATION DELIBERATION N°2013-09 – MAINTIEN DU REGIME INDEMNITAIRE**

M. Vincent DANCOURT demande des précisions concernant cette modification.

M. Alain MARTET précise que tous les agents municipaux ont reçu des courriers différents et que le calcul de ce régime indemnitaire a été compliqué d'autant plus qu'il ne fallait pas que certains agents voient leur traitement baisser.

C'est un travail de pure comptabilité.

80 % des agents ont eu une augmentation de leur salaire.

Il est répondu à Mme Liliane ROUSSELET que c'est une application du vote précédent.

Décision votée à l'unanimité.

**POINT N° 10 : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE (SERVICES TECHNIQUES)**

M. Vincent DANCOURT sollicite des précisions concernant la répartition des tâches de l'agent qui sera recruté en termes d'affectation de son temps de travail.

M. le Maire précise qu'il s'agit simplement d'un agent d'entretien à qui il sera demandé de posséder des compétences en électricité.

*Mme Nathalie ANDREOLETTI arrive à 18h35*

Décision votée à l'unanimité.

**POINT N° 11 : CREATION D'UN POSTE D'AGENT D'ENTRETIEN DANS LES ECOLES**

M. MARTET expose et apporte les précisions nécessaires aux préoccupations de M.DANCOURT sur les raisons de ce recrutement.

M. BERNARD indique qu'il n'y a pas de nouvelle apprentie cette année suite à des problèmes de tutorat.

**POINT N° 12 : CREATION D'UN POSTE D'AGENT CONTRACTUEL (SECURITE ECOLES)**

M. le Maire précise que les horaires seront modifiés en septembre 2014, suite au changement de rythme scolaire (classe le mercredi matin).

Il sera supprimé le terme "élémentaire" concernant les connaissances en code de la route de la personne recrutée.

M. Vincent DANCOURT demande s'il ne faudrait pas prévoir la même chose avenue de Sprendlingen et propose d'en débattre.

M. le Maire précise qu'aucune demande n'a encore été faite dans ce sens par les utilisateurs.

Décision votée à l'unanimité.

**POINT N° 13 : PRIME DE FIN D'ANNEE 2013**

M. Alain MARTET présente et indique qu'il s'agit de la même somme comme chaque année  
 Décision votée à l'unanimité.

**POINT N° 14 : ARBRE DE NOEL 2013 DES ENFANTS DU PERSONNEL**

M. Vincent DANCOURT estime qu'un débat doit être ouvert. Pourquoi privilégier "Carrefour" pour les bons d'achats des enfants de 9 à 13 ans, il précise que la réflexion qui devait être engagée à ce propos n'a pas beaucoup évolué depuis 1 an.

Les commerçants de Genlis pouvant être concernés par ces achats.

M. Michel AIMEUR précise que la Mairie travaille régulièrement avec les commerçants de Genlis.

Décision votée à l'unanimité.

**POINT N° 15 : PASSAGE A LA NUMEROTATION METRIQUE DES BATIMENTS**

M. le Maire précise que cela concernera uniquement les voies nouvelles, les rues du quartier République et l'Allée "AUDREY BERTAUT".

Concernant cette allée les plaques de numérotation seront prises en charge par la commune.

Décision votée à l'unanimité.

**POINT N° 16 : AVENANT N°1 AU MARCHE D'AMENAGEMENT DE TROIS ESPACES PUBLICS**

M. le Maire précise que ces travaux rentrent dans les montants prévus au budget primitif, les appels d'offres ayant été fructueux.

M. MARTET explique que cette opération est rendue nécessaire en raison de l'hétérogénéité du sous-sol qui devra supporter le matériel lourd utilisé pour les travaux.

M. BERNARD indique que l'aménagement de l'Esplanade de la Mare au Chêne a été réalisé en 1975 sous maîtrise d'ouvrage de la SOCORAM et que la Commune a versé une participation à cette société.

M. Vincent DANCOURT souhaite que soient retrouvés les comptes de 1975 afin de savoir si les entreprises ont bien effectué le travail pour lequel elles ont été payées.

M. le Maire précise que la SOCORAM n'existe plus et qu'à cette époque il s'agissait d'un passage piétonnier.

M. Alain MARTET précise que les normes de l'époque n'étaient pas les normes actuelles et que les comparaisons risquent d'être difficiles.

Ce qui aurait dû être fait, s'apprécie par rapport aux obligations d'aujourd'hui.

M. Hubert DULIEU considère qu'il y a là suspicion de malhonnêteté fort désagréable.

Décision votée à l'unanimité.

**POINT N° 17 : DENOMINATION DE VOIES COMMUNALES**

- Parking derrière l'Espace Culturel "PAUL ORSSAUD" : "PARKING DES CREUX JACQUES"
- Voie menant au Funérarium : "CHEMIN DES JARDINS".

Décision votée à l'unanimité.

**POINT N° 18 : DELEGATION AU MAIRE**

Le Conseil Municipal prend connaissance du rapport d'examen d'offres concernant le Marché à Procédure Adaptée :

- N°13-16 – Maintenance préventive et curative des extincteurs des divers bâtiments communaux – 3 sociétés ont remis une offre.
- N° 13-17 – Fourniture de livres pour la Médiathèque :
  - Lot n° 1 – livres pour adultes – fiction et documentaires : acquisition courantes et rétrospectives en fiction et documentaire.
  - Lot n° 2 – livres pour la jeunesse – fiction et documentaires : acquisition courantes et rétrospectives en fiction et documentaire.
  - Lot n° 3 – bandes dessinées et manga.
 4 sociétés ont remis une offre.
- N° 13-18 – Acquisition d'au moins 3 tableaux blancs interactifs pour les écoles élémentaires – 1 société a remis une offre.
- N° 13- 03 – Extension de la salle de sports "José Meiffret" et mise aux normes "PMR" des sanitaires :
  - Lot n° 1 – Terrassement – gros œuvres
  - Lot n° 2 – Ossature bois – Charpente – Etanchéité

- Lot n° 3 – Menuiseries extérieures aluminium
- Lot n° 4 – Menuiseries intérieures bois
- Lot n° 5 – Plâtrerie – Peinture
- Lot n° 6 – Chape – Carrelage
- Lot n° 7 – Revêtement de sols
- Lot n° 8 – Plomberie – Sanitaire (en option chauffage – ventilation)
- Lot n° 9 – Electricité courant fort, courant faible.

28 entreprises ont remis une offre.

#### **POINT N° 19 : REMERCIEMENTS**

- District de foot-ball de Côte d'Or : courrier de remerciements pour la mise à disposition des locaux pour leur journée de sensibilisation (400 jeunes accueillis).
- Trois courriers de remerciements pour la piscine.
- Article paru dans "l'Essor de la Gendarmerie" pour la dénomination de l'allée Audrey BERTAUT.

#### **POINT N° 20 : QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

→ M. le Maire informe que le Centre Social Espace Coluche a obtenu un agrément pour 4 ans par la Caisse d'Allocations Familiales ce qui devient rare et est une preuve du bon travail des équipes qui l'anime.

→ M. Michel AIMEUR informe que le Comité d'Etablissement de la société PPG a donné un avis favorable pour un don important de livres à la Médiathèque Municipale.

→ M. le Maire informe qu'après de longues démarches, le nouveau Centre de Secours est acté dans le budget du S.D.I.S. Le début des travaux devrait se situer en novembre 2014.

→ La Caserne de Gendarmerie ne pourra commencer à sortir de terre que lorsque les fouilles archéologiques seront achevées, et il doit y avoir mise en concurrence pour cette opération dont la durée est estimée à 5 ou 6 mois.

→ M. Vincent DANCOURT demande des précisions concernant les travaux à effectuer sur la salle "PATOUILLET" et souhaite que le rapport de l'expert mandaté par la commune soit porté à la connaissance des conseillers.

→ Il demande confirmation de la vente de tous les terrains situés en Zone artisanale de la Tille, M. Jean MATHE indique que cette information n'a jamais été donnée et précise qu'il a eu plusieurs contacts mais rien de ferme jusqu'à présent, un menuisier ayant abandonné son projet d'implantation sur Genlis, actuellement un chauffagiste est intéressé. Rien depuis la vente à M.TICHOUX.

→ M. Vincent DANCOURT demande combien de places de stationnement ont été prévues sur la Place de l'Espoir. M. le Maire précise qu'il y a 18 emplacements dont 1 réservé au PMR + 3 à la place actuelle des conteneurs poubelles ainsi qu'une aire sur le site spécifique de livraison pour la *pharmacie*.

→ M. Vincent DANCOURT demande si le secteur aménagé sur le Champ de Foire n'est pas en zone rouge au P.P.N.R.I.

M. le Maire répond que la zone rouge est située derrière les habitations et précise que la zone qui a été l'objet des crues exceptionnelles de ce printemps n'est pas classée en zone inondable.

→ Mme Liliane ROUSSELET évoque les horaires insuffisamment tardifs des Conseils Municipaux.

M. le Maire précise que les horaires habituels sont 18h30 sauf exception.

→ M. Jean MATHE lit une déclaration à titre personnel.

→ M. le Maire fait remarquer que ce qui a été filmé ce soir n'est pas le Conseil Municipal mais lui-même et à la demande de l'opposition précise que les statistiques de présences des 2 groupes lors des séances seront communiquées la prochaine fois.

AUCUNE AUTRE QUESTION N'ETANT POSEE ET L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE

MONSIEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE A 19h55

Fait à Genlis le 10/10/2013

Le Maire

Conseiller Général

Noël BERNARD